

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 3 juin 2024**

L'An Deux Mille Vingt-Quatre, le trois juin à dix-neuf heures trente, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de SAINT PAUL DE VARAX, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Cédric MANCINI.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.

Madame Aurélie JACQUET est nommée secrétaire de séance.

Sommaire

1. Présence	2
Étaient présents	2
Étaient absents et excusés.....	2
2. Convention traversée de la départementale	2
3. Désignation de jurés d'assises	2
4. Délibération permis de démolir	2
5. Délibération modification du tableau des emplois de la commune	3
6. Délibération pour approuver le règlement du marché de plein air	3
7. Choix de l'entreprise DSP – Fourrière automobiles	3
8. Nouvelle délibération service ADS	3
9. Présentation des données financières 2023 actualisées	4
10. Délibération pour approbation de la phase 2 de la modernisation de l'éclairage public	4

1. Présence

Étaient présents

M. MANCINI Cédric	Mme CALLY Audrey
M. MINASSIAN Guy	Mme ABRAM-PASSOT Evelyne
Mme DUPAYRAT Sophie	M. VAN DORT Didier
Mme DESBOS Blandine	M. RUEZ Quentin
M. POTIN Fabien	M. GILLET Bernard
M. PISTRE Thierry	M. FROGET Bruno
M. GOURMAND Johann	Mme ROSERAT Charlène
M. CHAVET Clément	Mme ANTON Dorothee
Mme JACQUET Aurélie	M. CHAUDET Pierre
Mme FLUTET Catherine	

Étaient absents et excusés

- Mme Audrey CALLY pouvoir à Mme Aurélie JACQUET

Approbation du procès-verbal du 22 avril 2024

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
VALIDE le procès-verbal du conseil municipal du 22 avril 2024

2. Convention traversée de la départementale

Rapporteur : M. MANCINI Cédric, maire

Rappelle qu'une convention a été signée en 2022 pour la traversée de la départementale avec le Département de l'Ain. Il précise qu'une baisse des coûts des travaux a eu lieu. Avec les subventions le montant restant à charge pour la commune serait désormais d'environ 44 500€.

Il souhaite soumettre ce point au conseil municipal ce soir pour que les travaux puissent démarrer rapidement grâce à la signature de la convention modificatrice. Coût total 150 000€ HT.

Modification de la convention votée à l'unanimité.

3. Désignation de jurés d'assises

Rapporteur : M. MANCINI Cédric, maire

Comme chaque année, il convient de désigner 3 jurés d'assises en vue de l'établissement des listes préparatoires du département de l'Ain pour l'année 2025.

Ont été tirés au sort : M. LAMIDIAUX Stéphane, Mme OUBELLAOUI Latifa, Mme DEMONFAUCON Céline.

4. Délibération permis de démolir

Rapporteur : M. MANCINI Cédric, maire

Sur la demande de la Préfecture, le maire explique qu'il convient d'établir un permis de démolir lors des travaux de démolition.

Informe que le PLU instaure déjà une obligation de déclaration de permis de démolir sur les sites classés, mais pas hors de ce périmètre.

Afin de respecter les règles de l'urbanisme, le conseil :

A l'unanimité décide d'instituer le permis de démolir pour toute opération ayant pour objet de démolir ou de rendre inutilisable tout ou partie d'une construction

5. Délibération modification du tableau des emplois de la commune

Rapporteur : M. MINASSIAN Guy

Il informe de la fermeture de 3 postes dû à un mouvement du personnel, départ, contrats non reconduits. Informe qu'il convient d'ouvrir un poste saisonnier sur 20h à partir du 1^{er} juillet, en cas de surcroît de travail, d'ouvrir un poste de 15h40 affecté au service de la cantine et du centre de loisirs, comprenant 3h à assurer à la cabine de téléconsultation le mercredi.

Fait part que le ménage des salles annexes et de l'ancienne salle sera effectué par une entreprise privée.

Le ménage de l'espace du vieux jonc reste à la charge des agents techniques.

Voté à l'unanimité

6. Délibération pour approuver le règlement du marché de plein air

Rapporteur : Mme ABRAM-PASSOT Evelyne

Elle rappelle la création du marché de plein air en date du 6 juin 2024, par délibération du 22 avril 2024 ainsi que sa commission.

Des flyers, des affiches ont été déposés sur les communes de Marlieux, Le Bouchoux, Saint Nizier le Désert, des banderoles posées au monument aux morts et vers le verger communal, des annonces faites sur les réseaux sociaux.

Le problème de l'électricité, a été résolu, compteur remonté en puissance, prises ajoutées.

Elle informe qu'elle a reçu les marchands pour leur expliquer le fonctionnement du marché avec remise des conventions, qui sont en attente de la signature du maire.

Un arrêté a été pris pour interdire de stationner.

Précise que l'employée communale sera chargée de placer et d'inscrire les nouveaux marchands.

Un arrêté portant sur la réglementation du marché a été rédigé par M. VAN DORT Didier et contrôlé par la fédération Nationale des Syndicats des Commerçants non sédentaires, qui doit être soumis au vote du conseil.

Une copie de cet arrêté sera remise à chaque exposant.

Voté à l'unanimité

7. Choix de l'entreprise DSP – Fourrière automobiles

Rapporteur : M. MANCINI Cédric, maire

Il indique qu'il convient d'établir une convention avec fourrière automobiles au vu de la complexité pour faire enlever les voitures qui occupent les places de parkings abusivement.

Un processus simplifié et agréé par la Préfecture peut être prévu par convention.

Il demande de retenir une entreprise agréée pour cette prestation.

La SARL Ain Auto Assistance de Bourg en Bresse, a été retenue.

Le conseil municipal à l'unanimité donne tous pouvoirs au maire pour signer la convention avec Ain Auto Assistance.

8. Nouvelle délibération service ADS

Rapporteur : M. MANCINI Cédric, maire

Le service ADS instruit et vérifie toutes les demandes en matière d'urbanisme des communes adhérentes.

En 2022, ce service rencontre quelques difficultés financières et décide alors de proposer de nouvelles prestations en lien avec l'autorisation du droit des sols aux élus, ou des formations aux secrétaires. Une tarification est définie suivants les prestations.

A titre d'information la prestation étude des avant-projets en mairie s'évalue à 250.00€ la demi-journée, ainsi que l'interprétation réglementaire de certains points du PLU, la participation aux réunions de travail sur les modifications ou révision PLU ou des OAP s'évalue à 80.00€

Informe que ce service est un appui non négligeable et indispensable pour la commune. Précise que nous ne sommes pas à l'abri d'avoir en plus une augmentation des tarifs pour l'instruction des dossiers ADS.

Demande de se prononcer sur cette nouvelle convention qui fait l'objet d'un avenant.

Vote avec 1 abstention 18 Pour

9. Présentation des données financières 2023 actualisées

Rapporteur : M. MINASSIAN Guy, 1^{er} adjoint

Il fait part du rapport généré par la Direction des Finances Publiques en précisant que ce rapport est intéressant dans la mesure où il présente les comptes de la commune rapportés par Habitants et comparés à la moyenne Départementale, Régionale et Nationale.

De plus, il fait un comparatif des évolutions de l'année 2023 par rapport à 2022, mais aussi à 5 ans par rapport à 2019.

Ce rapport nous indique que les Produits de Fonctionnement ont progressé de 1,8 % et les charges de fonctionnement de 3,7 % entre 2022 et 2023. Cependant, sur 5 ans la progression est identique, plus 22,1% pour les produits et plus 22,7% pour les charges.

Les dettes financières ont diminué de 30,1% entre 2022 et 2023 et de 63 % sur 5ans.

Ces chiffres rapportés par Habitant et comparés avec les moyennes Départementales, Régionales et Nationales sont inférieurs dans la commune, mais ceci vaut aussi bien pour les recettes que pour les dépenses

Montant en € par hab pour la strate de référence

<i>En €/hab</i>	Commune	Département	Région	National
Produits réels de fonctionnement	723	867	944	888
Charges réelles de fonctionnement	538	653	733	705
Dettes financières	151	658	743	576

Il fait aussi ressortir une progression des ressources fiscales de 4,3% avec 425 € par habitant, reste inférieur au trois strates Département 528€, Région 559€, National 515€ par habitant.

10. Délibération pour approbation de la phase 2 de la modernisation de l'éclairage public

Rapporteur : M. RUEZ Quentin

Informe qu'il faut délibérer sur trois points.

1°) PHASE 2 – travaux de modernisation de l'éclairage public.

Rappelle que la phase 1 des travaux de modernisation est terminée, avec une baisse de l'intensité à 60% de 22h à 23h30, puis à 20% de 23h30 à 5h, puis à 60% de 5h à 6h30.

Donne le plan de financement de la phase 2 pour 139 points lumineux et 8 commandes :

Montant des travaux inscrits	: 127 000.00€ TTC
Participation SIEA	: 57 464.40€
Fonds de compensation de TVA	: 20 833.08€
Dépense prévisionnelle nette restant à la charge de la commune	: 48 702.52€

Rappelle qu'une demande de subvention grâce au fond vert pourra venir compléter ce plan de financement. Rappelle que ce projet est également subventionnable par la Communauté de Communes de la Dombes concernant la Z.A., en attente de réponse.

Informe que la seconde phase comprend également 4 nouveaux mâts pour éclairer les parkings vers le stade avec ajout de prises pour les illuminations.

Fait savoir que les extensions possibles côté pont rouge et cimetière feront l'objet d'une future phase car ceux-ci sont moins subventionnés.

Le conseil municipal donne tous pouvoirs au maire pour la signature de ce plan de financement.

Voté à l'unanimité

2°) Extinction ou abaissement de l'intensité de l'éclairage

Informe de la décision de la commission sécurité et de la commission urbanisme qui proposent un abaissement de l'intensité de l'éclairage dans tout le village pour rester cohérent avec ce qui est déjà fait.

Soulève la problématique du choix de l'extinction, qui engendra une impossibilité à revenir sur un abaissement de l'intensité de l'éclairage alors que le choix d'un abaissement laisse la possibilité d'éteindre de nouveau. Précise qu'il sera même possible de modifier les pourcentages de baisse d'intensité et les horaires liés, pour les futurs élus.

Explique qu'il n'y a aucun impact financier au vu des deux possibilités.

Soumet l'idée de prévoir un sondage destiné aux habitants pour recueillir leur avis sur cette décision et annonce la possibilité de revoter en conseil après la période hivernale.

Mme ROSERAT Charlène fait remarquer que les jeunes risquent de se rejoindre vers le stade, si l'éclairage persiste même avec un abaissement.

Avec 2 abstentions, et 17 voix pour, le conseil décide de choisir l'abaissement de l'intensité de l'éclairage.

3°) Éclairages publics n°208- n°209

Il explique que dans le cadre de ces travaux de modernisation, deux éclairages portant le n°208 et n°209 ne fonctionnent plus.

Stipule que ces points lumineux sont placés hors agglomération, ils n'allument pas le croisement entre la RD1083 et la route de la cressonnière, ni le passage de la voie ferrée. Eclairent seulement les 2 entrées des 2 habitations en dessous dont un luminaire est caché par une haie non entretenue.

Demande l'avis du conseil pour :

- la modernisation en LED de ces deux points lumineux
- la suppression de l'éclairage.

Avec 1 abstention, et 18 voix pour, il est décidé la suppression de cet éclairage.

Information du maire et des élus

Rapporteur : M. POTIN Fabien

Concernant l'aménagement des cheminements doux, le Département a répondu sur certaines spécificités, alors que le service des Bâtiment de France ne s'est toujours pas manifesté.

Une réunion devrait être organisée prochainement entre la commune, l'agence Départementale d'Ingénierie et le Département.

Un ingénieur structure a été contacté pour faire une expertise et une étude complète sur la solidité du bâtiment Louis Jourdan afin d'en connaître son devenir.

Une maîtrise professionnelle de la structure de la maison est indispensable pour entrevoir des quelconques réparations, pour de futurs projets de réhabilitation.

Informe que les employés ont fait des trous dans le plancher pour en connaître la solidité, la charpente reste solide malgré une couverture abîmée.

Informe qu'il n'est pas négligeable que la commune puisse bénéficier de réserve foncière aussi bien pour la maison que pour le terrain.

Affaire à suivre.

Rapporteur : Mme ABRAM-PASSOT Evelyne

Le cross de l'école a eu lieu le 17 mai, beaucoup de parents ont été présents.

Le 24 mai a eu lieu la fête de l'école maternelle

Le 28 juin se sera la fête de l'école maternelle et élémentaire

La remise de cadeaux aux élèves de CM2 est prévue le 28 mai avec la remise de dictionnaires, ou livres, ou stylos, ou clé + un livre offert par la Communauté de Commune de la Dombes « passage en 6^{ème} »

Le 27 juin aura lieu la réunion avec le COPIL du PeDT/ Plan mercredi. Y sont confiés le centre de loisirs, les associations, l'école, les parents d'élèves, la communauté de communes.

Rapporteur : Mme DESBOS Blandine

Le 25 mai remise des cartes d'électeurs aux jeunes de 18 ans. Un vote fictif a eu lieu ce jour.
Le 29 mai a eu lieu l'Assemblée Générale du Foyer Rural. 6 personnes se sont portées volontaires.
2 réunions ont eu lieu concernant le conseil des jeunes, 3 jeunes restent impliqués dans ce projet.
Une mascotte a été achetée et ces jeunes seront présents sur le marché de ce jeudi 6 juin, avec un sondage à l'appui.
L'intervention de « Rêve de cirque » aura lieu le 29 juin
Le 22 juin aura lieu la journée des talents en présence du sou des Ecoles, association les petits crayons avec la présence de Miss Bresse, Lola-Marie MAGNIN.
Le thème retenu « mise à l'honneur des bénévoles »
Le 20 juin aura lieu le festival des jeunes
Le 7 septembre – festiv'Assos (avec ou pas l'accueil des nouveaux arrivants)

Rapporteur : M. RUEZ Quentin

Des devis sont attendus pour la mise en valeur de la façade de la mairie avec une projection en couleur bleu blanc rouge.
Un éclairage du monument aux morts, dans les couleurs du bleu blanc rouge également
Un éclairage jaune du parvis de l'église par deux projecteurs situés en façade des maisons qui fait l'angle de la rue des écoles.
Fibre : Une réunion publique aura lieu le 26 Août à 18H
Date de commercialisation le 22 Août 2024.
Une réunion du SIEA aura lieu le 11 juin, sur les bornes de recharges électriques qui devront être posées avant 2026
Un financement prévu par des subventions.

Rapporteur : M. MANCINI Cédric

Suite à l'interpellation par les habitants de la pêcheurie concernant la vitesse, il précise qu'un dossier est consultable en mairie pour : le plan de sécurité pour ralentir la circulation
Redevance incitative : une hausse tarifaire est prévue l'année prochaine, malgré un vote à la baisse des conseillers communautaires
Rappelle la date du 9 juin des élections européennes. 38 listes 81 candidats.

Prochaine réunion le 8 juillet 2024

La séance est levée à 22h45